



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er décembre 2025 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance extraordinaire.

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

30.01 Budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1253574011)

30.02 Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1253574010)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1253574011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2026, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1253574011. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 44 188 700 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 29 935 500 \$, de revenus de taxation locale de 10 322 300 \$, d'un budget de revenus locaux de 2 955 900 \$ et d'une affectation de surplus de 975 000 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 09:53

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253574011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 1er décembre 2025 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances et de l'évaluation foncière de leur budget de fonctionnement 2026 en vue de l'adoption par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE25 1357 en date du 13 août 2025 (1253074005) - Fixer, au plus tard le 1er décembre 2025, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2026 et du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035, en vue de l'adoption du Budget 2026 et du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise 44 188 700 \$ et est en hausse de 2 016 600 \$ par rapport à l'année 2025. Il est financé par l'entremise des transferts centraux de 29 935 500 \$, d'une taxation locale de 10 322 300 \$, de revenus de tarification locale de 2 955 900 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 975 000 \$. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

Les transferts centraux pour 2026 ont augmenté d'un montant de 581 200 \$ pour s'établir à 29 935 500 \$. Cette augmentation nette s'explique par les éléments suivants : soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 880 600 \$ (+ 3 % par rapport à l'année 2025), une réduction de 197 500 \$ en lien avec le transfert des responsabilités au Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour le projet de refuge animalier, une réduction de 21 900 \$ en lien avec les économies anticipées découlant de la revue d'activités avec le Service de l'approvisionnement et finalement le transfert vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne d'une somme de 80 000 \$ pour la prise en charge de la gestion des sols contaminés.

Sur le plan de la taxation locale, les recettes prévues en 2026 seront de 10 322 300 \$, en augmentation de 300 700 \$ (+ 3 %) par rapport à l'année 2025. La hausse de la taxe locale 2026 est nécessaire afin de faire face à la croissance plus importante de nos dépenses comparativement aux transferts centraux obtenus. L'incidence des conventions collectives, les coûts relatifs au financement du refuge animalier montréalais et les impacts de la hausse des coûts de nos contrats de gestion des installations récréatives requièrent ce financement additionnel afin de préserver les acquis et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2026 seront de 2 955 900 \$, soit une augmentation de 909 700 \$ comparativement au budget 2025. Cette hausse de plus de 44 % s'explique entre autres par les revenus provenant de la programmation des activités aquatiques et récréatives dont la gérance est dorénavant sous la responsabilité de l'arrondissement. La récupération des revenus de l'ensemble de nos contrats de gestion des installations récréatives tel le complexe aquatique, l'aréna Roberto-Luongo et le stade Hébert expliquent entre autres la raison des hausses des coûts des contrats de gestion des installations. Les fournisseurs n'ayant plus accès à cette source de financement, le coût des contrats a été ajusté en conséquence.

En tenant compte de cette nouvelle réalité budgétaire et afin de permettre la comparaison avec les années passées, la hausse du budget de dépense de 2 016 600 \$ moins la hausse de nos nouveaux revenus locaux de 909 700 \$ est de 1 106 900 \$. Cette hausse nette de nos dépenses représente donc une augmentation véritable de 2,6 % comparativement à l'année dernière. Cette croissance sous la cible du taux d'inflation était un objectif incontournable lors de la préparation de ce budget.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2026 sera de 249,8 années-personnes (a.-p.), soit une réduction nette de 2,0 années-personnes (a.-p.) comparativement au budget de 2025. La réduction de 2,0 (a.-p.) dans la Direction des services administratifs contribue notamment à nos objectifs de réduire nos dépenses tout en n'affectant pas le service aux citoyens. D'autres réaménagements internes vont également permettre d'améliorer l'efficacité organisationnelle. Le déplacement de la Division des relations avec les citoyens et des communications de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments (DCLB) vers la Direction des services administratifs (DSA) et enfin, le déplacement de l'équipe projet PLB (Projet ligne bleue) de la Direction d'arrondissement (DA) vers la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) permettront des gains d'efficacité en regroupant des expertises.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances et de l'évaluation foncière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le budget a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue, mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-28

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
C/D DRFMI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maude CHARTRAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1253574010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1253574010. Ce programme décennal d'immobilisations prévoit des investissements de 79 145 000 \$ au cours des 10 prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 09:53

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253574010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé, au plus tard le 1er décembre 2025, la date de transmission par les arrondissements au Service des finances et de l'évaluation foncière de leur Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 en vue de l'adoption par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE25 1357 en date du 13 août 2025 (1253074005) - Fixer, au plus tard le 1er décembre 2025, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2026 et du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035, en vue de l'adoption du Budget 2026 et du Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 prévoit des investissements totaux de 79 145 000 \$ au cours des 10 prochaines années, dont 8 175 000 \$ en 2025. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs. Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 68 900 000 \$, par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 8 870 000 \$, de l'utilisation de fonds de parcs pour un montant de 1 300 000 \$ et enfin d'autres sources de financement totalisant 75 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue, mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières C/E -
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
C/D DRFMI

Le : 2025-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maude CHARTRAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements